

ARRÊTE DU MAIRE N°2026-062

OBJET : Nomination des membres du CCAS de LA SAULCE

Le Maire de LA SAULCE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L123-6 et R 123-11 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 avril 2026, fixant à 16 le nombre des membres du Conseil d'Administration dont 8 élus ;

Vu les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union Départementale des Associations Familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Sont nommés membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Madame Denise CORDONNIER
- Monsieur Bertrand HERBET
- Monsieur José DABERT
- Madame Martine FLOUROU
- Madame Angela SANCHEZ
- Monsieur Florent VIGLIETTI
- Monsieur Nils GINESTOU
- Madame Sandrine PORTEBOEUF

ARTICLE 2 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur [telerecours.fr](https://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié aux intéressés

Ampliation adressée :

- Au Préfet des Hautes-Alpes
- Affiché en Mairie

Fait à LA SAULCE le 29 avril 2026

Le Maire,


Roger GRIMAUD

